

Nouvelle immatriculation, c'est le 15 avril 2009

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



A partir du 15 avril, l'immatriculation des véhicules neufs se composera de 7 caractères selon une disposition du type : **AA-123-AA.**

Ces nouveaux numéros accompagneront les véhicules de leur première mise en circulation à leur destruction.

Leur attribution sera chronologique dans une série nationale unique. Du coup, l'indication du département telle que nous la connaissons aujourd'hui disparaît... Mais les plaques n'en feront pas moins apparaître un numéro de département, librement choisi par l'automobiliste et surmonté du logo de la région correspondante.

Pour les véhicules d'occasion, l'entrée dans la nouvelle numérotation se fera, à partir du 15 juin, à l'occasion des changements de propriétaire ou d'adresse.